



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

Comité permanent des ressources naturelles

RNNR • NUMÉRO 014 • 2^e SESSION • 41^e LÉGISLATURE

TÉMOIGNAGES

Le mardi 25 février 2014

Président

M. Leon Benoit

Comité permanent des ressources naturelles

Le mardi 25 février 2014

•(0845)

[Traduction]

Le président (M. Leon Benoit (Vegreville—Wainwright, PCC)): Bonjour à tous.

J'aimerais d'abord souhaiter la bienvenue aux membres du comité qui reviennent d'une semaine de travail dans leur circonscription. J'espère que ce fut une semaine productive.

J'aimerais souhaiter la bienvenue aux témoins. L'étude que nous menons est extrêmement intéressante et utile, car elle nous permet d'en apprendre davantage sur les métaux du groupe des terres rares. Merci d'avoir accepté de venir nous donner votre point de vue sur le sujet.

Nous allons amorcer les exposés en respectant l'ordre établi dans l'ordre du jour. Nous vous saurions gré de bien vouloir limiter vos exposés à sept minutes ou moins.

Je vais d'abord présenter les témoins. Nous accueillons, à titre personnel, Anton Chakhmouradian, professeur à l'Université du Manitoba. Bienvenue au comité.

Pierre Neatby, vice-président, Ventes et marketing chez Avalon Rare Metals. Bienvenue à vous.

Par vidéoconférence, de Saskatoon, Bryan Schreiner, géoscientifique en chef du Saskatchewan Research Council. Bienvenue au comité.

Et, également par vidéoconférence, de Kipawa, au Québec, Chef Madeleine Paul de la Nation Algonquin, dans la région du Québec. Bienvenue.

Encore une fois, merci à tous d'être ici.

Nous allons commencer par le professeur Chakhmouradian. Vous avez la parole.

M. Anton Chakhmouradian (professeur, University of Manitoba, à titre personnel): Merci.

Je tiens d'abord à dire que c'est un privilège pour moi de venir vous parler de mon expérience et de mon expertise dans le secteur de la géologie des métaux du groupe des terres rares.

J'aimerais adapter ma brève présentation en fonction du témoignage des spécialistes qui ont déjà comparu devant le Comité, en m'attardant aux aspects géologiques du problème et aux enjeux qui ne semblent pas avoir été abordés précédemment.

Comme vous le savez, les 14 lanthanides et yttriums, collectivement désignés métaux du groupe des terres rares, constituent des ingrédients de base de nombreux matériaux avancés qui ont donné naissance à de nouvelles technologies de pointe, ou ont rendu des produits existants plus efficaces et respectueux de l'environnement, et donc plus facilement commercialisables.

Je dois souligner que l'importance pratique de ces métaux est loin de se limiter aux éoliennes, aux véhicules électriques et hybrides,

aux technologies de stockage de l'énergie, aux lampes fluorescentes compactes et autres technologies dites vertes. À titre d'exemple, il se fabrique chaque année quelque 70 000 tonnes d'aimants au néodyme-fer-bore, mais seulement 15 % de cette production aboutit dans des turbines éoliennes ou des moteurs de traction, notamment. Le reste de ces aimants est employé dans des produits très courants, comme des climatiseurs, des haut-parleurs, des disques durs et des lecteurs de disque compact.

La production mondiale actuelle de terres rares est estimée à environ 4 milliards de dollars. À titre comparatif, c'est trois fois moins que la valeur mondiale de la production de diamants. Toutefois, les ventes mondiales de bijoux de diamant représentent seulement 70 milliards de dollars, alors que les métaux, notamment ceux du groupe des terres rares, sont présents dans une production manufacturière que l'on évalue entre 2 et 4,8 billions de dollars. Il y a donc une différence considérable du point de vue de la valeur pratique entre ces métaux et les diamants, par exemple.

Selon des études, dont une menée récemment par des scientifiques du MIT, la demande industrielle pour ces métaux pourrait augmenter jusqu'à 2 600 % — comme c'est le cas, par exemple, du dysprosium — d'ici 2025. Si on prend ces prévisions au sérieux, il devrait y avoir une augmentation considérable de la demande pour ces éléments. En l'absence de technologies de recyclages efficaces, il est clair qu'il y aura un manque de ressources pour soutenir cette demande industrielle croissante qui dépassera la tendance historique de production d'environ 5 % par année sur 30 ans.

Pour se préparer aux pénuries de métaux essentielles qui s'annoncent, y compris pour 5 des 15 métaux du groupe des terres rares — dysprosium, terbium, ytterbium, néodyme et europium —, des gouvernements, des entreprises privées et des organisations de recherche de partout dans le monde concentrent leurs efforts sur trois cibles: les technologies de recyclage; les matériaux de remplacement permettant de minimiser l'utilisation des métaux du groupe des terres rares et de peut-être éliminer l'utilisation de ces métaux dans certaines technologies; et la diversification des sources d'approvisionnement.

•(0850)

Dans cette dernière filière, d'excellentes possibilités se présentent pour le Canada. Il n'y a actuellement aucune production de terres rares au pays; les quelque 30 milliards de dollars de produits fabriqués annuellement avec des terres rares comptent pour moins de 2 % du PIB et de l'emploi au pays. Ce pourcentage est bien moindre que celui du Japon par exemple, qui n'a pas non plus de mines de terres rares. Toutefois, le Japon importe près de 15 % de la production chinoise pour répondre à sa demande industrielle. Il y a environ 80 ans, le géochimiste russe Alexander Fersman qualifiait les éléments des terres rares de « vitamines pour l'industrie ». Deng Xiaoping a été le premier politicien, la première personnalité, à reconnaître leur importance, ce qui a mené à la domination de la Chine dans le marché des terres rares. Si le Canada exploitait son propre potentiel de ressources, il pourrait non seulement fournir au reste du monde un produit de base essentiel à provenance responsable, y compris les métaux essentiels du groupe de terres rares, il donnerait aussi à son industrie de la technologie de pointe dépendante des terres rares une dose de vitamines dont elle a bien besoin.

La géologie du Canada est aussi complexe que celle de la Chine, et présente également les conditions préalables, y compris tectoniques, géochimiques et géologiques, propices à la mise en valeur d'une minéralisation de terres rares exploitable. Donc, selon les données historiques de domaine public, le total des ressources mesurées, indiquées et déduites de métaux du groupe des terres rares au pays s'élève à quelque 38 millions de tonnes d'oxydes de terres rares. Cela peut sembler beaucoup, car c'est environ 30 % du total planétaire actuel. Il faut toutefois signaler que ces chiffres peuvent être vraiment trompeurs lorsque pris hors du contexte géologique.

Permettez-moi d'expliquer à partir de l'exemple du projet Nechalacho dans les Territoires du Nord-Ouest, qui affiche certaines des concentrations les plus élevées du contenu total en terres rares essentielles parmi tous les gisements canadiens. Vous verrez que des minéraux comme la bastnaésite et la monazite — vous trouverez leur composition chimique dans mon mémoire — comptent pour moins de 13 % de la minéralisation des minerais de Nechalacho, le reste se répartissant parmi le zircon, l'allanite et quelques autres minéraux. Il importe de rappeler que la majeure partie de la production mondiale de terres rares jusqu'à maintenant provient de la bastnaésite, de la monazite, dans une moindre mesure, des argiles à adsorption ionique, comme celles extraites en Chine, et dans une bien moindre mesure, la xénotime. Cela signifie que le zircon, l'allanite et les autres métaux présents en quantité considérable dans les minerais de Nechalacho n'ont jamais été utilisés pour récupérer de manière profitable les métaux du groupe des terres rares.

•(0855)

Le président: Pardonnez-moi, professeur, mais vous avez dépassé de quelques minutes le temps qui vous était alloué. Pourriez-vous conclure? Nous n'avons prévu qu'une heure de séance aujourd'hui.

Allez-y.

M. Anton Chakhmouradian: Absolument.

Essentiellement, en résumé, si le Canada veut bâtir sur son potentiel, il devra mettre sur pied de nouveaux programmes de recherche, offrir de nouveaux incitatifs et soutenir les entreprises et particuliers qui oeuvrent dans l'industrie. Ce soutien pourrait comprendre de nouveaux programmes de formation et de recherche financés par les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux faisant appel à l'industrie, aux milieux universitaires et aux

organisations gouvernementales et provinciales afin de permettre aux sociétés du secteur d'exploiter leur plein potentiel.

En conclusion, je voudrais signaler au Comité que le magazine *Elements* résume certains de mes propos. Malheureusement, il n'est offert qu'en anglais, mais je peux en transmettre une copie électronique gratuite à tous ceux qui s'intéressent à un quelconque aspect du commerce des terres rares.

Le président: Merci, professeur Chakhmouradian.

Nous allons maintenant passer à Pierre Neatby, vice-président, ventes et marketing chez Avalon Rare Metals.

Monsieur, vous avez la parole.

[Français]

M. Pierre Neatby (vice-président, Ventes et marketing, Avalon Rare Metals Inc.): Monsieur le président, je suis heureux de pouvoir témoigner ce matin devant ce comité.

[Traduction]

Je parlerai au nom de notre PDG, Don Bubar, que certains d'entre vous connaissent peut-être. Il était dans l'impossibilité de venir ici aujourd'hui, car il est à Toronto dans le cadre de l'Assemblée générale annuelle des actionnaires d'Avalon.

Mon nom est Pierre Neatby et je suis le vice-président des ventes et du marketing chez Avalon Rare Metals, poste que j'occupe depuis quatre ans.

Je vais d'abord vous fournir un peu de contexte international — pour certains d'entre vous, cette information vous sera familière — sur le marché des terres rares. Je discuterai ensuite du Canada et du projet Nechalacho d'Avalon et de ses répercussions potentielles sur l'économie canadienne.

La Chine domine le marché des terres rares depuis plus de 25 ans. Elle produit actuellement plus de 85 % des oxydes les plus rares au monde et en consomme plus de 60 %. La production de terres rares lourdes à l'extérieur de la Chine est très faible. En 2010, la Chine a décidé de limiter ses exportations provoquant un léger vent de panique ailleurs dans le monde et entraînant une augmentation vertigineuse des prix qui ont atteint un sommet au troisième trimestre de 2011. La Chine veut dominer la fabrication de produits qui utilisent des métaux du groupe des terres rares — produits électroniques, éoliennes, éclairage, véhicules hybrides et électriques et d'autres produits dont a déjà parlé mon estimé collègue —, car cela lui permettrait de créer et de maintenir des emplois. La Chine veut limiter les exportations afin de maintenir le plus longtemps possible sur son territoire les emplois dans ce secteur. Elle est sérieuse dans son désir de vouloir contrôler l'industrie des terres rares pour la même raison: les emplois. C'est peut-être en raison des pressions occidentales qu'elle a amélioré ses pratiques environnementales, mais le fait que la Chine tente de réduire l'exploitation minière illégale et de limiter les joueurs dans le marché cadre bien avec sa stratégie pour conserver ses ressources naturelles.

La Chine désire beaucoup augmenter ses réserves en faisant l'acquisition d'actifs dans d'autres pays. Il y a plusieurs années, des intérêts chinois ont tenté d'acquérir Molycorp et 50 % de Lynas, et, plus récemment, d'autres ont investi dans deux sociétés australiennes, Northern Minerals et Arafura. La Chine a également annoncé qu'elle avait conclu un partenariat avec le Great Western Minerals Group pour participer au projet de la société en Afrique du Sud. Et je ne parle même pas des sociétés avec lesquelles elle a entretenu des discussions stratégiques. Selon moi, ces gestes témoignent de la crainte qu'a la Chine de devenir, dans un avenir assez rapproché, un importateur net.

Il est nécessaire d'établir une chaîne d'approvisionnement en dehors de la Chine pour la simple raison que la Chine continuera de limiter ses exportations, malgré le dossier de l'OMC, et les sociétés occidentales ne veulent pas exporter des emplois vers la Chine en y construisant des usines et risquer de perdre leur propriété intellectuelle.

Cela m'amène à vous parler d'Avalon. Avalon a créé un dépôt de terres rares à l'est de Yellowknife dans les Territoires du Nord-Ouest. On y retrouve non seulement les terres rares lourdes les plus précieuses, mais aussi du zirconium, du niobium et du tantale, tous des métaux rares en forte demande. Le dépôt Nechalacho semble être suffisant pour assurer une exploitation bien au-delà des réserves minières actuelles établies à 20 ans. Toutefois, un dépôt, même s'il est bien défini, ne constitue pas en soi un projet. Avalon travaille au projet Nechalacho depuis 2005, soit bien avant que la Chine réduise ses quotas, en 2010.

La société a investi plus de 90 millions de dollars dans le projet Nechalacho, dont 60 millions de dollars dans une étude de faisabilité. Le projet Nechalacho est le plus avancé de tous les projets d'envergure de terres rares lourdes à l'extérieur de la Chine. C'est le seul projet à avoir mené une étude de faisabilité, de la mine jusqu'à l'usine de séparation, et le seul à avoir vu son évaluation environnementale être approuvée par le ministre responsable, dans ce cas-ci, l'honorable Bernard Valcourt. Selon l'étude de faisabilité, le projet créera 229 emplois directs bien rémunérés dans les Territoires du Nord-Ouest. Naturellement, de nombreux emplois indirects seront également créés. On estime le coût total d'immobilisation à plus de 1,5 milliard de dollars avec un taux de rendement avantageux de 22,5 % avant impôts.

• (0900)

Avalon souhaite produire annuellement 10 000 tonnes de terres rares séparées et raffinées, dont 26 % seront des terres rares lourdes. Seulement 4 % de nos recettes prévues proviendront du lanthane et du cérium.

Avalon a fait de la responsabilité sociale de l'entreprise une des pierres angulaires de sa stratégie. Dès le début, nous avons sollicité la participation des Premières Nations et groupes autochtones dans le projet Nechalacho. Nous avons conclu deux accords d'aménagement et travaillons à la ratification d'un troisième. D'autres accords sont à l'étude. Nous souhaitons que les Premières Nations et les groupes autochtones soient nos partenaires et qu'ils profitent de notre projet.

En ce qui a trait à l'environnement, nous avons choisi de procéder par exploitation souterraine pour le projet Nechalacho plutôt que par exploitation à ciel ouvert. C'est plus dispendieux, mais les répercussions environnementales sont bien moindres. Nous travaillons à l'élaboration de systèmes de pointe de gestion des résidus et de qualité de l'eau afin d'éviter des répercussions importantes sur l'eau. La plupart des gisements de terre rare contiennent de l'uranium et du thorium. Heureusement, les niveaux de ces éléments dans le dépôt

Nechalacho sont relativement faibles: environ 110 parties par million pour le thorium et un peu moins de 30 parties par million pour l'uranium. L'élimination de ces éléments ne devrait pas poser problème et aucune manipulation particulière ne sera nécessaire.

Avalon est fière d'être une des seules petites sociétés minières au monde à avoir publié un rapport sur la durabilité en s'appuyant sur les lignes directrices de l'Initiative mondiale sur les rapports de performance. Pour ceux qui l'ignorent, cette organisation est la chef de file dans le domaine de la durabilité. En tant que société qui tente de vendre à des multinationales qui, elles, vérifient leur chaîne d'approvisionnement pour en assurer la durabilité, Avalon croyait que c'était la bonne façon de procéder, mais aussi une bonne décision opérationnelle, puisque le monde entier s'intéresse de plus en plus à la durabilité.

Qu'est-ce que cela signifie pour le Canada? Je crois qu'il s'agit d'une occasion extraordinaire pour Avalon et le Canada de développer une industrie des terres rares. J'ai déjà dit publiquement que nous n'avons pas besoin d'un autre projet de terres rares légères au-delà de la Chine. Ce dont nous avons besoin, c'est d'un petit nombre de grands projets de terres rares lourdes. Ce genre de projet nourrira d'autres industries, comme celle des métaux, des alliages, des aimants, des moteurs et du phosphore, toutes des composantes de base pour des préparations commerciales, comme des éoliennes, des voitures hybrides et électriques, des produits électroniques et des éclairages écoénergétiques. Des milliers d'emplois seront créés dans ces industries et les retombées économiques pour le Canada se mesureront par milliards.

Avalon soutient le CREEN, le Canadian Rare Earth Research Network, qui est venu témoigner devant le comité lors de la dernière séance. CREEN a été créé officiellement dans le cadre du symposium 2013 COM sur les terres rares qui a eu lieu en octobre dernier. Il s'agit d'une sorte de balise pour l'industrie canadienne des terres rares, un réseau d'intervenants multiples dirigé par l'industrie et axé sur l'apport de solutions collaboratives permettant de faire progresser le secteur canadien des terres rares.

De façon générale, je crois que cette industrie technologique prometteuse possède un potentiel de croissance important et est promise à un bel avenir. Toutefois, elle aura besoin du soutien du gouvernement pour atteindre son plein potentiel.

Avalon espère donc que le gouvernement canadien appuiera l'industrie de deux façons. Premièrement, il doit annoncer publiquement qu'il appuie le développement d'une industrie canadienne des terres rares. Cela contribuerait énormément à donner confiance aux marchés financiers. Idéalement, la première étape serait la publication d'un bref rapport du comité sur les témoignages entendus, ainsi que quelques recommandations, accompagné d'une déclaration publique du gouvernement annonçant que le Canada veut sérieusement devenir un joueur important dans cette industrie.

Deuxièmement, en apportant un soutien financier au CREEN et à la R-D sur les terres rares, il contribuera à la réussite de l'industrie. Ce sont les petites sociétés minières qui bâtissent l'industrie canadienne des terres rares, et ce, sans disposer d'une grande réserve de liquidité. Par conséquent, l'aide financière du gouvernement en matière de R-D aidera à accélérer le développement de l'industrie au pays. Le Canada est en concurrence avec l'Australie, les États-Unis et d'autres pays à ce chapitre et c'est maintenant qu'il doit agir.

En terminant, la Chine continuera de dominer cette industrie, mais il faut établir une chaîne d'approvisionnement au-delà de la Chine. C'est pourquoi Avalon souhaite être la première à offrir sur le marché un approvisionnement considérable de terres rares lourdes provenant d'un pays autre que la Chine.

● (0905)

Le Canada a la possibilité de développer une nouvelle industrie, mais il est en concurrence avec d'autres pays, alors il doit saisir l'occasion rapidement. Nous pensons que le moment est venu pour que le gouvernement passe à l'action et se montre clairement intéressé à profiter de cette chance unique de bâtir une toute nouvelle chaîne d'approvisionnement dans un secteur émergent de l'économie axée sur les ressources.

Merci de votre attention. Je vous en suis reconnaissant.

● (0910)

Le président: Merci beaucoup, monsieur Neatby, d'Avalon Rare Metals.

Nous allons maintenant entendre par vidéoconférence M. Bryan Schreiner, géoscientifique en chef du Saskatchewan Research Council.

Nous vous écoutons, monsieur. Merci encore de vous joindre à nous aujourd'hui.

M. Bryan Schreiner (géoscientifique en chef, Saskatchewan Research Council): Bonjour à vous tous. Merci au comité de m'avoir invité ce matin. Je vais mettre l'accent davantage sur la Saskatchewan, mais cela vous donnera une idée générale de la situation.

Monsieur le président, honorables membres du comité, comme on l'a annoncé, je m'appelle Bryan Schreiner et je suis le géoscientifique en chef du Saskatchewan Research Council. Mon rôle au SRC consiste à assurer un leadership technique et à offrir des conseils d'expert sur les minerais de même que sur les nouvelles occasions qu'offre l'industrie des ressources minérales et d'autres secteurs de l'économie.

Le SRC est un chef de file en matière de recherche appliquée, de développement et de démonstration, ainsi que de commercialisation de la technologie. Son équipe fait partie de la communauté de recherche et de technologie du Canada et travaille directement avec l'industrie pour transformer les idées en pratiques commerciales. Il s'agit de faire la transition entre le laboratoire et le quai de chargement, pour ainsi dire. Le SRC est connu à l'échelle du Canada comme une organisation de recherche et de technologie indépendante et objective qui offre des résultats de qualité. Son champ d'expertise vise surtout les secteurs de l'énergie, de l'environnement, des mines et des minerais.

En ce qui a trait à l'industrie minière particulièrement, le SRC offre des solutions aux différents obstacles qui se posent tout au long du cycle minier. Il travaille depuis longtemps avec l'uranium et la potasse. Comme vous le savez, la Saskatchewan est reconnue pour ses gisements d'uranium et de potasse. Le SRC travaille aussi de près avec les secteurs des diamants, de l'or, des métaux de base d'autres minerais, et plus récemment avec le secteur des éléments des terres rares. Nos laboratoires et nos experts offrent des services liés à l'exploration minière, à la transformation des minerais, à la gestion des résidus, et à l'assainissement et à la désaffectation de sites.

Je suis ici aujourd'hui pour vous parler de l'industrie des terres rares et du travail que fait le SRC pour l'industrie dans ce secteur. Comme vous venez de l'entendre, et le comité en avait déjà été informé, la demande mondiale pour les terres rares a augmenté dans

les dernières années en raison de l'utilisation d'équipements haute technologie, mais aussi parce que la Chine, un des grands producteurs, a réduit ses quotas d'exportation alors que l'utilisation des terres rares est en hausse. Cette demande a donné lieu à plus de 200 projets d'exploration au Canada seulement, et beaucoup d'autres à l'échelle mondiale. Bon nombre de ces projets sont menés dans l'est du Canada, et d'autres ont vu le jour aux Territoires du Nord-Ouest — vous venez d'entendre le représentant d'Avalon — et en Saskatchewan, et ailleurs au Canada.

Pour répondre à la demande de l'industrie, le SRC a étendu sa gamme de services et s'est doté de nouvelles capacités. Il peut ainsi soutenir les efforts d'exploration des entreprises en leur fournissant des outils d'analyse des éléments des terres rares, mais aussi en leur offrant des services de transformation des minerais et d'hydrometallurgie, des étapes en aval du cycle minier.

Nous travaillons avec les compagnies minières pour exploiter les propriétés des terres rares grâce à des essais en laboratoire, à des essais pilotes et à des essais sur le terrain, et nous assurons toutes les étapes des essais métallurgiques sur les terres rares, de la mise à l'essai des plans préliminaires détaillés au traitement des effluents et des résidus. Nos services de traitement des minerais aident nos clients à déterminer les méthodes optimales pour récupérer et concentrer les éléments des terres rares. Comme M. Neatby le mentionnait, le traitement s'avère souvent une étape critique qui déterminera la rentabilité du gisement.

À l'automne 2013, avec le soutien du gouvernement fédéral par l'entremise de Diversification de l'économie de l'Ouest, et à la demande de l'industrie, le SRC a terminé la construction d'une usine de traitement des minerais à la fine pointe de la technologie. C'est la première du genre dans l'Ouest canadien. J'aimerais profiter de l'occasion pour remercier le gouvernement fédéral pour son aide. La nouvelle usine soutient l'élaboration et la démonstration de méthodes nouvelles et améliorées pour le traitement des minerais, et permet la démonstration à l'échelle préindustrielle de nouvelles technologies qui permettent d'accroître le rendement, tout en réduisant les coûts. Le SRC est aussi l'un des quelques fournisseurs canadiens de la solution QEMSCAN. Il s'agit d'un processus précis d'analyse quantitative des minerais effectué au moyen d'un microscope électronique de pointe. Ces services sont essentiels pour déterminer quels gisements pourront mener à une exploitation minière fructueuse et à des affaires plus efficaces et économiques, notamment dans le secteur des terres rares.

● (0915)

Les compagnies qui travaillent avec le SRC comptent sur ses réseaux internationaux pour accéder à des connaissances d'avant-garde. Le SRC a travaillé à différents projets pour diverses compagnies de la Saskatchewan, du Canada et de l'étranger. En fait, les experts du SRC collaborent en ce moment avec des spécialistes d'un peu partout dans le monde pour enrichir les connaissances et les capacités du Canada en ce qui a trait aux technologies entourant les éléments des terres rares. Cela permettra au Canada de demeurer concurrentiel au sein de l'industrie. J'ajoute que nous travaillons notamment avec des experts chinois à cet égard.

Le SRC n'offre pas seulement du soutien à l'exploration et au traitement, mais s'affaire également à atténuer et à gérer les préoccupations environnementales qui découlent de la production minière. Le traitement et la gestion des déchets est un autre volet du travail que fait le SRC pour aider ses clients à exploiter les ressources de façon viable sur le plan environnemental et économique. Nos experts peuvent aider les compagnies tout au long du cycle minier: programmes de gestion des résidus; réduction des répercussions environnementales des processus; restauration, et déclassement des sites miniers.

C'est ce qui met fin à ma déclaration pour le moment. J'ai très hâte de pouvoir répondre à vos questions.

Le président: Merci beaucoup, monsieur Schreiner, du Saskatchewan Research Council.

Le comité entendra le dernier témoin par vidéoconférence de Kipawa (Québec). De la Première Nation Eagle Village, nous accueillons la chef Madeleine Paul, de la Nation Algonquin, Région du Québec.

Vous avez sept minutes pour nous présenter votre exposé. Nous vous écoutons, madame.

Chef Madeleine Paul (chef, Nation Algonquin, Région du Québec, Première nation Eagle Village): Bonjour à vous, monsieur le président, et aux membres du comité. Merci de me permettre de m'adresser à vous aujourd'hui.

Je précise tout d'abord que c'est en mon nom personnel que je vous présente ce mémoire aujourd'hui pour ma Première Nation, mais aussi au nom du chef Harry St. Denis, de la Première Nation Wolf Lake, qui a contribué à ce mémoire et qui a accepté que je me fasse le porte-parole de nos collectivités algonquines. Les deux ont été touchés par le projet d'exploitation de terres rares proposé par Matamec, et les répercussions seront encore plus grandes si le projet devait aller de l'avant. Nous unissons donc nos voix pour vous parler du projet de mine de terres rares.

J'aimerais vous donner un bref aperçu de nos collectivités et des activités qui ont été menées jusqu'à maintenant pour évaluer les répercussions potentielles du projet d'exploitation de terres rares proposé par Matamec. En conclusion, je vous parlerai des préoccupations que nous avons toujours à l'égard de la concrétisation du projet minier de Matamec.

Je répète que ce mémoire est présenté au nom des Premières Nations algonquines d'Eagle Village et de Wolf Lake. La Nation Algonquin compte au total 10 collectivités distinctes. Neuf sont situées au Québec, et une en Ontario. La Nation Algonquin, qui inclut nos deux Premières Nations algonquines, n'a jamais cédé le titre autochtone de notre territoire traditionnel, qui comprend toutes les terres et les eaux à l'intérieur du bassin de la rivière des Outaouais, des deux côtés de la frontière Ontario-Québec. La Nation Algonquin détient le titre autochtone de ce territoire. Nos deux Premières Nations, de même que la Première Nation Timiskaming, revendiquent le titre et les droits ancestraux non éteints rattachés à nos territoires traditionnels, qui chevauchent le bassin de la rivière des Outaouais, des deux côtés de la frontière Québec-Ontario.

Une carte délimitant le territoire revendiqué par nos collectivités est fournie à l'annexe A de mon mémoire.

Le 23 janvier 2013, nos deux Premières Nations, ainsi que la Première Nation Timiskaming, ont conjointement publié une déclaration d'affirmation des droits ancestraux et de titre autochtone, qui résumait les droits autochtones et les droits issus de traités que nos trois Premières Nations revendiquent. Cette déclaration

fournissait également des preuves détaillées pour appuyer nos revendications. Des exemplaires des cartes et des documents d'information accompagnant la déclaration ont été remis aux gouvernements du Canada, du Québec et de l'Ontario en janvier 2013.

La population d'Eagle Village est de 300 habitants, et environ 650 autres membres habitent à l'extérieur de la réserve. La population de Wolf Lake s'élève au total à 205 personnes. Wolf Lake n'a pas de réserve mais possède un établissement indien reconnu à Hunter's Point, au lac Kipawa. La plupart des membres de Wolf Lake sont dispersés à Kipawa, au Témiscamingue ou à North Bay, mais ils demeurent près du territoire, car les membres de nos deux Premières Nations poursuivent nos activités traditionnelles de la chasse, de la pêche, du piégeage et de la récolte sur l'ensemble de nos terres ancestrales.

Comme la Loi sur les mines du Québec n'exige pas de consultations avec les Premières Nations à la phase d'exploration, à l'encontre des directives de la cour, nos deux Premières Nations avaient elles-mêmes demandé à Matamec Explorations de s'engager à consulter nos Premières Nations à propos des activités d'exploration des terres rares sur nos terres ancestrales. Cet engagement a pris la seule forme de l'affirmation de nos droits et de la publication de communiqués de presse. La compagnie n'a pris aucune mesure proactive pour s'engager auprès de nos deux Premières Nations.

Le 6 juillet 2012, nos deux Premières Nations ont signé un protocole d'entente avec Matamec Explorations. L'objectif principal de ce protocole d'entente était de remédier aux préoccupations environnementales, sociales et économiques que suscitait le projet d'exploration de terres rares proposé par Matamec. Le financement obtenu pour la conclusion du protocole d'entente avec Matamec a couvert une partie des dépenses engagées pour la conduite d'une évaluation culturelle algonquine et d'une évaluation socio-économique algonquine, et permettra à une équipe choisie par nos deux Premières Nations d'examiner les évaluations environnementales préliminaires de Matamec, qui n'ont toujours pas été fournies en totalité à nos Premières Nations.

Le protocole d'entente prévoit explicitement que « les parties reconnaissent que la Couronne a le devoir de consulter et d'accommoder les Premières Nations d'Eagle Village et de Wolf Lake, et que nulle disposition du présent protocole d'entente ne pourrait décharger la Couronne de ses responsabilités » [Traduction]. Le Canada et le Québec ont encore le devoir de consulter et d'accommoder nos deux Premières Nations concernant toute approbation liée au projet proposé de mine à ciel ouvert de terres rares, à la gestion des résidus, à la construction de routes, à l'établissement d'une usine de traitement et à l'aménagement de bassins de résidus.

Le 29 avril 2013, nous avons écrit au ministre fédéral de l'environnement, Peter Kent, pour lui faire part de nos inquiétudes. Nous croyons qu'il ne suffit pas de procéder à une évaluation environnementale standard du projet proposé par Matamec pour déterminer la toxicité des activités liées à l'exploitation, au traitement et au stockage des déchets des terres rares à proximité de terres humides dans une zone tempérée. Nous avons demandé au ministre Kent de former une commission d'évaluation conjointe conformément à l'article 38 de la LCEE, qui prévoit un processus commun avec d'autres instances, y compris les gouvernements autochtones.

● (0920)

Nous pensons qu'un processus commun serait plus approprié pour remédier aux préoccupations concernant...

[*Note de la rédaction: Difficultés techniques*]

Le président: Voyons voir si nous pouvons rétablir la communication avec notre témoin rapidement. Sinon, nous allons commencer la série de questions, et si nous arrivons à rétablir la communication, nous pourrions poursuivre avec le témoignage.

Passons donc aux questions et aux commentaires des membres du comité. Nous allons interrompre les questions au moment opportun pour revenir au témoignage de notre invitée quand la communication sera rétablie.

Le premier intervenant inscrit, pour le gouvernement, est M. Leef. Ce sera un tour de sept minutes.

Allez-y.

M. Ryan Leef (Yukon, PCC): Merci, monsieur le président, et merci à tous les témoins.

J'ai quelques questions à vous poser. Je vais d'abord m'adresser à M. Neatby.

Dans votre déclaration, vous avez donné des chiffres intéressants concernant le taux d'emploi, mentionnant la création de 229 emplois directs et bien rémunérés aux Territoires du Nord-Ouest. Selon votre compagnie, combien de ces emplois pourront être occupés par des travailleurs locaux?

M. Pierre Neatby: C'est une bonne question. Les Territoires du Nord-Ouest ont une population d'environ 40 000 personnes. Notre projet n'est pas vu comme un grand projet en ce qui a trait à l'emploi; il n'est pas question de milliers d'emplois. En formant des travailleurs d'ici à ce qu'on puisse entamer l'exploitation, on devrait pouvoir attirer des gens de la région et peut-être des provinces voisines et être prêt à temps pour le début des activités.

M. Ryan Leef: Je suis le député du Yukon. Nous sommes confrontés aux mêmes difficultés que mon collègue de l'Arctique de l'Ouest concernant les projets de développement des ressources et la volonté des travailleurs locaux de tirer profit des possibilités créées chez eux et d'occuper un emploi dans des domaines où la demande est très élevée.

Sans entrer dans les détails, si vous ne pouvez pas aborder certains sujets — mais vous avez parlé des accords d'accommodement avec les Premières Nations et les groupes autochtones de la collectivité —, pouvez-vous nous dire si les accords d'accommodement prévoient des programmes de formation et des paramètres précis, comme le nombre d'emplois, les transferts d'argent? Quel genre de choses sont couvertes par ces accords d'accommodement? Parlez-nous des choses que vous pouvez divulguer.

• (0925)

M. Pierre Neatby: Je préfère ne pas discuter du contenu des accords d'accommodement. Cependant, le but des accords d'accommodement est de faire participer les Premières Nations et les groupes autochtones à notre projet en sollicitant les services de leurs entreprises, les aidant à créer des entreprises qui pourraient soutenir notre projet, et/ou en créant des emplois. Les Premières Nations et les collectivités autochtones ne sont pas très peuplées. Nous aimerions toutefois maximiser le nombre d'emplois offerts à ces groupes. C'est tout à fait logique: ce sont des gens de l'endroit et les collectivités les plus près de notre projet devraient avoir la priorité pour occuper ces emplois.

M. Ryan Leef: Est-ce que cette industrie demande des compétences particulières? Est-ce que la formation offerte pour d'autres projets miniers pourrait aussi servir à l'exploitation des terres rares, ou est-ce que les travailleurs doivent avoir des compétences

particulières? À long terme, est-ce que la formation offerte par votre compagnie pourrait aider les travailleurs à diversifier leurs possibilités d'emploi dans le secteur de l'exploitation minière ou de l'extraction des ressources?

M. Pierre Neatby: Les principes fondamentaux de l'exploitation des terres rares sont semblables à ceux de l'exploitation minière des métaux de base, de l'or ou du zinc, pour lesquels il existe déjà des projets miniers aux Territoires du Nord-Ouest. Je connais moins bien le secteur des mines de diamants, qui emploie aussi beaucoup de monde. À cette étape-là, les procédés se ressemblent beaucoup. Je pense que l'expérience que les travailleurs ont acquise dans ces secteurs pourrait très bien s'appliquer à l'extraction et au traitement des terres rares aux Territoires du Nord-Ouest. Les possibilités sont grandes à cet égard.

M. Ryan Leef: Nous consacrons beaucoup de temps dans le cadre de cette étude à en apprendre davantage au sujet des métaux des terres rares en tant que tels, et nous n'avons pas longuement parlé des possibilités que cela pourrait créer pour les collectivités. Vous avez indiqué qu'Avalon avait dépensé plus de 90 millions de dollars pour le projet, dont 60 millions pour l'étude de faisabilité seulement. Il reste donc 30 millions de dollars en dehors des dépenses engagées pour l'étude de faisabilité.

Je n'ai pas besoin des chiffres exacts, juste une petite idée, mais j'aimerais savoir quel pourcentage de ces dépenses ont été engagées aux Territoires du Nord-Ouest directement.

M. Pierre Neatby: Toutes nos activités de forage se sont certainement déroulées dans les Territoires du Nord-Ouest, et toutes les dépenses sont donc liées à cette activité. Certains tests hydrométallurgiques ont été effectués dans des laboratoires spécialisés et une grande partie de ces tests ont été effectués en Ontario. Mais tous les fonds liés à l'exploration de base ont été dépensés aux Territoires du Nord-Ouest.

M. Ryan Leef: Cela représente différents types d'emploi, par exemple des pilotes d'hélicoptère et des conducteurs de camion.

Quelle est la portée de vos études de faisabilité et quelles sont vos attentes en ce qui concerne les services auxiliaires dans la région lorsque vous lancez la production?

M. Pierre Neatby: Au début, l'activité économique dans les Territoires du Nord-Ouest est restreinte au forage. À l'étape de la construction, il faut amener plus de travailleurs et il y a beaucoup plus d'activités. En effet, des centaines de millions de dollars sont dépensés pour la construction d'un site d'exploitation minière.

Étant donné que l'exploration est en cours depuis plus de 10 ans, ce sont les domaines où nous avons dépensé 90 millions de dollars. Cette activité économique augmentera de façon spectaculaire lorsque nous amorcerons l'étape de la construction.

Le président: Merci, monsieur Leef.

Chef Paul, nous allons retourner à votre exposé. Il vous reste environ deux minutes. Je sais que le prochain intervenant vous posera des questions. Vous pouvez donc terminer votre exposé, et je suis désolé de l'interruption d'ordre technique.

• (0930)

Chef Madeleine Paul: Je ne suis pas certaine où je m'étais arrêtée, mais je vais commencer par nos préoccupations.

Les activités minières peuvent entraîner d'importantes répercussions sur l'environnement en rejetant des substances toxiques dans l'air, la terre et l'eau et en provoquant des dommages à long terme dans l'environnement. De plus, ces activités risquent grandement de perturber directement les poissons et les espèces sauvages, tout comme elles risquent de forcer le déplacement d'autres types d'utilisation de la région et de perturber l'utilisation du territoire dans les régions adjacentes au projet et le long des corridors de transport en raison du bruit, de la pollution visuelle et de la poussière.

Étant donné la proximité du projet avec des régions traditionnellement et actuellement utilisées par nos peuples, et étant donné l'intérêt financier de notre communauté dans des projets de développement liés à l'écotourisme et aux services écosystémiques, qui ne sont peut-être pas compatibles avec les activités minières, les répercussions potentielles du projet sont beaucoup plus importantes. Nous avons inclus une carte qui montre notre utilisation actuelle de la région. Il s'agit de l'annexe B.

Le projet consiste en une exploitation à ciel ouvert pour extraire et transformer les éléments lourds des terres rares. Ce qui nous inquiète encore plus, c'est qu'il n'y a pas, en ce moment, de mines de terres rares au Canada, et la seule installation en activité en Amérique du Nord est la mine Molycorp, qui vient de rouvrir aux États-Unis. D'après ce que nous comprenons, ses activités peuvent entraîner de graves répercussions environnementales sur la gestion de l'eau, même si elles se déroulent dans une zone relativement aride.

En comparaison, le projet dont nous parlons se trouve dans un climat tempéré avec des précipitations importantes et imprévisibles et dans lequel il faudra gérer et protéger les eaux de surface et les eaux souterraines. Ce projet concerne l'extraction minière de terres rares, des éléments qui n'ont jamais été exploités et transformés au Canada, et dont la transformation et les résidus d'exploitation engendrent des répercussions uniques en matière de santé et d'environnement. Nous comprenons aussi que si ce projet est approuvé, il s'agira de la première mine de terres rares au Canada, ce qui signifie que le gouvernement n'a aucune expérience avec ce processus d'exploitation minière, et qu'il n'a donc jamais pris de règlement à cet égard.

Comme vous l'avez appris des hauts fonctionnaires fédéraux, Ressources naturelles Canada est loin d'être en mesure de savoir comment gérer les résidus et les effluents de façon sécuritaire ou même d'être en mesure de déterminer la toxicité des effluents des terres rares.

Le Québec, le Canada, Matamec et leur partenaire, Toyota Tsusho Corporation, demandent donc à nos deux Premières Nations et à la population québécoise de prendre ce risque et d'accepter le projet Matamec qui présente plus d'incertitude que n'importe quel autre type d'exploitation minière. Cela transparaît clairement dans les témoignages livrés à votre comité par le personnel de Ressources naturelles Canada.

Nos deux Premières Nations sont aussi préoccupées par les investissements étrangers dans ce projet de mine de terres rares sans notre consentement libre et éclairé. Nos communautés et la population québécoise locale sont censées accepter les risques pendant que Toyota tire profit des ressources.

Le personnel de Ressources naturelles Canada a induit les membres du comité en erreur en ce qui concerne le degré de surveillance fédérale exercé. Selon notre expérience avec le gisement de Kipawa, le règlement sur la sécurité nucléaire fédérale ne sera pas invoqué, car les minerais et les résidus sont considérés comme étant des matières radioactives naturelles dans la région.

Nous craignons aussi que le témoignage des représentants de Ressources naturelles Canada laisse croire que le projet visant les terres rares dont ils vous ont parlé était appuyé par les premières nations concernées. Nous n'avons eu aucun contact avec Ressources naturelles Canada et nous ne savons pas comment ils sont parvenus à cette conclusion. Je suis ici pour commenter ce projet au nom de Eagle Village et de Wolf Lake, et je vous encourage fortement à tenter d'obtenir les commentaires des peuples autochtones touchés par d'autres projets.

D'après le témoignage présenté à votre comité, nous pouvons aussi constater que Matamec fait partie du Réseau canadien des éléments des terres rares, composé d'industries et d'universités qui encouragent le Canada à déclarer que les terres rares sont une ressource stratégique et qui demandent du financement fédéral pour appuyer les recherches et le développement de la transformation des terres rares, ce qui pourrait mener à la création d'installations centrales de traitement au Canada.

Les résultats de nos évaluations culturelles et socioéconomiques indiquent déjà que le projet d'exploitation des terres rares de Matamec aura des répercussions irréversibles sur notre qualité de vie, nos traditions et nos coutumes, et sur notre accès à nos terres traditionnelles et sur l'utilisation que nous en faisons. Ces répercussions et les répercussions cumulatives d'autres activités sur nos terres traditionnelles devront être évaluées.

Nous n'avons pas encore évalué les répercussions environnementales que pourrait engendrer la proposition de projet visant les terres rares de Matamec, mais nous savons que la mine à ciel ouvert, l'emplacement des résidus et des stériles, la construction de la nouvelle route, l'usine de transformation et les bassins de résidus seront tous situés près de rivières, de lacs et de terres humides dans plusieurs bassins hydrographiques extrêmement importants pour nos communautés. Il faudra également tenir compte des répercussions engendrées par la construction d'une ligne électrique à partir du site jusqu'à la ville de Témiscamingue.

Indépendamment de notre processus d'examen officiel, les résidents de la région et les membres de notre Première Nation ont fait circuler une pétition contre le projet.

● (0935)

Jusqu'ici, la pétition compte 2 809 signatures, et leurs efforts pour s'opposer au projet ont attiré l'attention des médias locaux et régionaux. Nos deux Premières Nations s'opposent vivement à ce que notre région soit sacrifiée au niveau national pour l'extraction minière de terres rares, inconnues et toxiques pour en faire une ressource stratégique. Le Canada, le Québec ou Matamec n'ont pas le permis social ou le consentement libre et éclairé de nos Premières Nations pour lancer la phase de développement du projet proposé visant les terres rares.

Nous avons toujours besoin de plus de renseignements techniques sur la gestion des répercussions environnementales potentielles engendrées par l'exploitation minière des terres rares. L'entreprise a aussi beaucoup de chemin à faire pour établir une relation de confiance et une relation de travail positive avec nos deux Premières Nations.

En terminant, permettez-moi d'insister sur le fait que le site proposé du projet des terres rares se trouve au milieu de nos terres traditionnelles, et que nous n'avons jamais eu de mines dans notre région, et encore moins un projet aussi nouveau et inconnu que l'extraction des terres rares. Nous croyons qu'il y aura plus de répercussions potentielles que d'avantages pour nos deux Premières Nations.

Nous regrettons également que le gouvernement du Canada et que celui du Québec aient négligé de consulter nos deux Premières Nations sur le projet des terres rares avant qu'il soit dans la phase actuelle d'avant-projet. Comme je l'ai déjà souligné plus tôt, nous déciderons nous-mêmes si nous acceptons que ce projet d'exploitation minière des terres rares se concrétise ou non sur nos terres traditionnelles. Il s'agit d'un processus algonquin.

Merci, *meegwetch*.

Le président: Merci, chef Paul de la Nation algonquine de la région du Québec.

Nous allons maintenant poursuivre les questions. Nous entendrons Mme Moore pendant sept minutes. Nous devons respecter le temps imparti, car nous devons terminer cette réunion à temps et commencer la prochaine à l'heure.

Allez-y, madame Moore.

Mme Christine Moore (Abitibi—Témiscamingue, NPD): Merci.

Ma première question s'adresse à la chef Paul. J'aimerais savoir quelle est la principale préoccupation de la communauté locale de votre Première Nation. Lorsque vous parlez avec les gens de votre communauté, qu'entendez-vous le plus souvent? Les préoccupations des jeunes sont-elles les mêmes ou presque les mêmes que celles des aînés?

Ma deuxième question concerne l'appui que vous recevez du gouvernement fédéral. Recevez-vous une quelconque forme d'aide du gouvernement fédéral? Croyez-vous que le gouvernement fédéral pourrait améliorer certaines choses pour aider les Premières Nations qui doivent composer avec le genre de projet auquel vous êtes confrontés?

Chef Madeleine Paul: Nos membres s'inquiètent surtout des répercussions environnementales potentielles du projet sur l'eau, d'abord, parce que son emplacement est tel que le bassin hydrographique est touché. Nous ne savons pas encore ce que ces terres rares peuvent faire à l'eau. Nous n'avons pas beaucoup d'études sur le sujet. C'est la plus grande préoccupation, mais nous en avons beaucoup d'autres, comme tout ce qui concerne l'utilisation traditionnelle de nos terres. Comment nos générations futures vont-elles pouvoir les utiliser, parce que ce projet se trouve en plein cœur de nos terres ancestrales? Il va laisser une empreinte importante sur notre territoire.

Pour ce qui est de l'appui que nous recevons du gouvernement fédéral, il est nul. Il est très clair que le gouvernement ne nous a pas consultés, et nous avons besoin de ressources pour trouver des réponses à nos questions, parce que notre Première Nation nage dans l'inconnu, sans parler du gouvernement canadien. Le gouvernement fédéral doit absolument nous appuyer dans ce projet, parce que c'est un domaine nouveau pour le Canada.

Mme Christine Moore: Avez-vous une idée précise de ce que le gouvernement fédéral pourrait faire? Pensez-vous qu'il devrait y avoir un genre de conseiller pour vous aider à gérer tout ce qui est lié à cette mine? Qu'est-ce que le gouvernement fédéral pourrait faire, selon vous, pour améliorer nos relations avec les Premières Nations lorsque des projets miniers les touchent? Avez-vous des idées à nous donner?

Chef Madeleine Paul: Dans notre lettre au ministre de l'Environnement, nous lui avons demandé d'accepter de nous inclure à un groupe d'examen conjoint pour que nous puissions participer au processus d'évaluation des effets potentiels de cette

mine. Ce n'est qu'un exemple de façon dont le gouvernement peut aider les Premières Nations. Nous devons être incluses.

Mme Christine Moore: Pour l'instant, je sais que ce n'est pas vraiment facile, mais comment avez-vous réussi à trouver de l'information sur l'exploitation des terres rares? C'était probablement la première fois que vous en entendiez parler lorsque le projet a démarré. Comment avez-vous réussi à trouver de l'information sur les aspects techniques de l'exploitation des terres rares et où l'avez-vous trouvée?

Chef Madeleine Paul: Comme nos ressources sont très limitées, nous avons une petite équipe technique qui a réussi à nous aider à trouver un peu d'information. Mines Alerta a énormément aidé nos Premières Nations, parce que nous ne connaissions rien aux terres rares jusqu'à ce que ce projet attire notre attention sur notre territoire.

● (0940)

Mme Christine Moore: Avez-vous reçu de l'aide financière du gouvernement fédéral pour mener des recherches, trouver de l'information ou embaucher des conseillers?

Chef Madeleine Paul: Non, nous n'avons pas reçu un sou du gouvernement. Nous n'avons que les fonds découlant du protocole d'entente que nous avons signé avec Matamec pour notre étude socioéconomique et culturelle, l'étude algonquine que nous avons effectuée. Ce sont les seuls fonds que nous avons reçus.

Le gouvernement ne nous a jamais rien offert, ne nous a jamais appuyés financièrement, ne serait-ce que pour mener des recherches sur ce projet ou les questions qu'il soulève.

Mme Christine Moore: À votre avis, comment le gouvernement fédéral pourrait-il améliorer sa façon de faire à l'égard d'une Première Nation? Comment croyez-vous qu'il pourrait aider les Premières Nations confrontées à ce genre de situation à l'avenir? Croyez-vous qu'elles ont besoin d'argent pour faire face à la situation?

Chef Madeleine Paul: C'est sûr, parce que nous n'avons pas nos propres sources de revenus pour composer avec ce genre de situation dans nos communautés... Le gouvernement pourrait nous aider financièrement sur le plan de la recherche. Pour n'importe quelle Première Nation du Canada, il est très important de prendre des moyens pour comprendre la signification d'un projet. Toutes les Premières Nations du Canada sont touchées d'une manière ou d'une autre par l'exploration, par l'exploitation des ressources sur nos territoires. C'est donc un très grand besoin.

Mme Christine Moore: Croyez-vous que si vous aviez eu de l'aide, vous auriez pu avancer plus vite? D'après ce que j'ai entendu dire, vous devez parfois d'abord trouver de l'aide, de sorte qu'il vous faut plus de temps pour trouver des réponses à vos questions. Croyez-vous que l'argent améliorerait les choses?

Chef Madeleine Paul: Bien sûr, parce que c'est beaucoup plus rapide quand on a les moyens d'embaucher les experts dont on a besoin que quand on essaie de tout comprendre par soi-même, c'est garanti.

Mme Christine Moore: Merci infiniment de votre réponse, chef Paul.

Le président: Merci, madame Moore.

Nous allons enfin entendre M. Regan qui aura jusqu'à sept minutes.

Allez-y.

L'hon. Geoff Regan (Halifax-Ouest, Lib.): Merci infiniment, monsieur le président.

Je suis désolé que nous recevions un si grand nombre de témoins en si peu de temps, mais je ferais mieux de commencer sans plus tarder, puisque je n'ai que sept minutes.

Je vais commencer par vous, monsieur Neatby. Vous avez dit avoir besoin de soutien public pour ce que vous faites, notamment en ce qui concerne les marchés financiers et la confiance qu'ils inspirent. Quelle forme cela pourrait-il prendre, selon vous? Pourquoi les entreprises canadiennes ont-elles du mal à rivaliser avec celles de l'Australie, par exemple? À quel point cela va-t-il devenir critique? Qu'est-ce qui se profile à l'horizon, selon vous? Vers où se dirige l'investissement en ce moment et à quel point la situation est-elle difficile pour les entreprises canadiennes?

M. Pierre Neatby: Il y a deux choses que j'aimerais souligner. Le Canada a une réputation d'excellence dans le domaine minier, et les entreprises qui cherchent des produits de terres rares à l'extérieur de la Chine veulent investir dans un pays culturellement et politiquement stable: le Canada correspond à cette description. Certains autres projets avec lesquels nous sommes en concurrence, que ce soit en Afrique du Sud ou au Kirghizistan... Ces pays ne seront peut-être pas considérés aussi stables politiquement que le Canada, les États-Unis ou l'Australie. Le gouvernement canadien nous aidait donc beaucoup à attirer les investissements s'il envoyait un signal aux investisseurs potentiels comme quoi le Canada appuie l'exploitation des terres rares.

Par exemple, le gouvernement australien a déclaré publiquement qu'il souhaitait approvisionner le Japon en terres rares. C'est une déclaration forte et sans ambages. Ce genre de déclaration ne coûte pas très cher, mais a une résonance très positive au Japon, manifestement, et nous aimerions que le Canada prenne le même genre de position.

● (0945)

L'hon. Geoff Regan: Par ailleurs, à quel point serait-il important d'appuyer la R. et D. et dans quels domaines devrait-on concentrer la recherche et le développement, d'après vous?

M. Pierre Neatby: Comme on l'a déjà mentionné, si je ne me trompe pas, les gisements de terres rares sont presque tous différents. Ils présentent une minéralogie différente. L'exploitation des terres rares nous porte donc à composer avec des caractéristiques minéralogiques relativement nouvelles. Je pense qu'il serait très utile de favoriser la recherche et le développement sur l'exploitation des minerais qui contiennent des terres rares, pour accélérer le développement de l'industrie canadienne des terres rares.

Je pense que les entreprises canadiennes qui sont représentées ici aujourd'hui dépensent une fortune en développement, mais que le gouvernement canadien pourrait contribuer à financer les recherches qui accéléreraient le développement de toute l'industrie et de nos connaissances dans le domaine.

L'hon. Geoff Regan: Merci infiniment.

Monsieur Chakhmouradian, si l'on vous demandait de nous nommer les trois champs de recherche qui vous sembleraient les plus essentiels dans le domaine, quels seraient-ils?

M. Anton Chakhmouradian: Vous voulez dire au Canada?

L'hon. Geoff Regan: Sur les éléments de terres rares, oui.

M. Anton Chakhmouradian: Mais au Canada en particulier?

L'hon. Geoff Regan: Oui.

M. Anton Chakhmouradian: Au Canada en particulier, il ne serait pas particulièrement rentable d'investir dans le recyclage en raison de la faible densité de notre population.

Il ne serait pas particulièrement efficace non plus d'étudier les matériaux de remplacement, comme le Japon, pour parer aux pénuries existantes ou futures d'éléments de terres rares, simplement en raison du manque de compétences en la matière dans les universités canadiennes.

Ultimement, je pense qu'il faudrait mettre l'accent sur l'exploration. À mon avis, le Canada ne s'est pas encore doté de cible d'exploration concurrentielle qui placerait le Canada sur la carte pour l'exploitation et l'extraction des terres rares.

Le problème, comme je l'ai déjà souligné, c'est que les matières proposées comme source d'éléments de terres rares dans des projets avancés actuels ou actifs, comme ceux de Nechalacho, Strange Lake et Kipawa, sont non conventionnelles. Il n'a pas encore été prouvé à ce jour qu'il pouvait être commercialement rentable d'exploiter les sources de métaux du groupe des terres rares qu'ils proposent.

Je pense que le gouvernement canadien, comme les gouvernements provinciaux et territoriaux, doit continuer d'investir dans la recherche de nouveaux projets, des recherches qui sortent des sentiers battus, pour ainsi dire, plutôt que de se limiter aux concentrations localisées connues de métaux rares au Canada, y compris de métaux du groupe des terres rares.

C'est précisément ce qui se passe depuis une trentaine d'années. Les entreprises se concentrent sur des choses qui existent déjà, qui sont déjà connues, comme les gisements potentiels d'éléments de terres rares. Je pense qu'il faut commencer à sortir des sentiers battus et à appuyer des recherches et des programmes de formation visant à éduquer les gens du milieu de l'exploration et tous ceux qui s'intéressent aux éléments de terres rares en général, sur toute la complexité de l'exploration pour trouver des sources de terres rares et du travail qui s'ensuit, notamment pour concevoir des codes d'extraction des éléments de terres rares qu'on trouve dans ces types de gisements.

Bien sûr, comme Pierre Neatby l'a déjà mentionné, il serait extrêmement utile que le Canada étudie les sources proposées de terres rares pour déterminer si leur extraction peut être rentable sur le plan commercial. En ce sens, le gouvernement fédéral pourrait appuyer ce genre de projet et financer, dans une certaine mesure, les recherches visant à solutionner les problèmes techniques.

L'hon. Geoff Regan: Merci.

Monsieur Neatby, nous avons entendu la chef Paul nous dire que le gouvernement du Canada n'aurait pas communiqué du tout avec sa Première Nation sur les projets proposés dans sa région, la région de Kipawa. Est-ce commun? Je trouve que c'est alarmant, mais que le gouvernement du Canada devrait-il faire, selon vous, pour s'acquitter de son devoir de consulter et d'aider la population? À quel moment estimez-vous qu'il devrait intervenir dans les projets ou auprès des communautés?

● (0950)

Le président: Merci, monsieur Regan.

Nous allons vous demander de répondre très brièvement, s'il vous plaît. Allez-y, monsieur Neatby.

M. Pierre Neatby: Malheureusement, ce n'est pas mon domaine de compétence. Je suppose que je n'ai pas vraiment été confronté à ce genre de problème dans les Territoires du Nord-Ouest, donc c'est un peu hors de mon champ d'expertise.

Le président: Merci. Je remercie tous les témoins pour cette séance bien trop courte. M. Chakhmouradian représentait l'Université du Manitoba; M. Neatby, Avalon Rare Metals; M. Schreiner, le Saskatchewan Research Council, et la chef Paul, la Première Nation Eagle Village. Vos exposés ont été traduits, donc nous pourrions nous y référer.

Nous allons clore la séance, mais juste avant de terminer et de nous diriger vers la suivante, j'aimerais rappeler à tous les députés

qu'il va y avoir une séance d'information à 11 heures sur la Loi sur la sûreté et la sécurité en matière énergétique. Son titre complet est assez long, mais vous savez de quoi il s'agit: le projet de loi C-22. Je vous invite tous à venir y assister pour vous préparer le mieux possible à en débattre, puisqu'il va sûrement nous être renvoyé.

Encore une fois, merci infiniment à tous nos témoins.

La séance est levée.

Publié en conformité de l'autorité
du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la *Loi sur le droit d'auteur*. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la *Loi sur le droit d'auteur*.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

Aussi disponible sur le site Web du Parlement du Canada à l'adresse suivante : <http://www.parl.gc.ca>

Published under the authority of the Speaker of
the House of Commons

SPEAKER'S PERMISSION

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its Committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the *Copyright Act*. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a Committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the *Copyright Act*.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its Committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Also available on the Parliament of Canada Web Site at the following address: <http://www.parl.gc.ca>